Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-01_05_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2026

Le lundi dix-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 12/05/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 13 Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Thierry MOAL, Sara MULLER, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 2 Isabelle METGE à Michèle QUÉAU Caroline PELLEN à Philippe LE SCANF ***Secrétaire de Séance*** : Sylvia COURTÈS

Délibération N° : 01-05-2026
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Procès-Verbal du 28 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, le 18/05/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

La secrétaire de séance
Sylvia COURTÈS

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)